

ARLS *notification*

(activités relatives au logement social)

Objet : Aide sous forme de loyer indexé sur le revenu et Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario

Loi/règlement

Numéro 17-02

Opérations

En avril, le gouvernement de l'Ontario a annoncé les détails du Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario qui visera à évaluer, sur trois ans, comment un revenu de base pourrait améliorer la santé, l'éducation, le logement et les perspectives d'emploi des personnes qui ont un faible revenu. Les collectivités sélectionnées pour participer au Projet pilote sont les suivantes :

- Hamilton, Brantford et comté de Brant;
- Thunder Bay et région environnante;
- Lindsay (à partir de l'automne 2017).

Le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) choisira au hasard les personnes admissibles qui participeront au Projet pilote dans ces collectivités. Les ménages qui touchent le revenu de base peuvent déménager dans l'aire de service d'autres gestionnaires de services. Le MSSC prévoit que les paiements aux participants commenceront d'ici le 25 juillet 2017.

Les paiements reçus dans le cadre du Projet pilote doivent être inclus dans le revenu aux fins du calcul du loyer indexé sur le revenu (LIR) conformément à la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Les bénéficiaires d'aide sociale choisis pour recevoir le revenu de base

doivent se retirer du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Les bénéficiaires qui touchent de l'aide sous forme de LIR ne paieront plus de loyer conformément aux échelles de loyer prescrites.

Les paiements du revenu de base ne sont pas faits en vertu de la *Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires*. Par conséquent, l'exemption prévue à la disposition 5 du paragraphe 50 (3) du [Règlement de l'Ontario 298/01](#) ne doit pas être appliquée aux paiements versés dans le cadre du Projet pilote.

Les personnes et ménages qui décident de participer au Projet pilote et qui habitent actuellement dans un logement social et reçoivent de l'aide sous forme de LIR devront communiquer avec l'administrateur de logements de leur localité pour déclarer leur inscription au Projet pilote afin que les modifications nécessaires puissent être apportées au calcul de leur loyer.

Renseignements sur le Projet pilote :

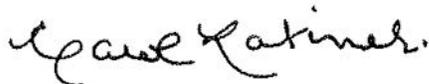
Site Web : <http://ontario.ca/revenudebase>

Courriel : basicincome@ontario.ca

N° de téléphone : 1 844 217-4516

Pour toute question concernant la présente, veuillez communiquer avec Rhona Duncan, chef, Unité des politiques liées au logement et à l'aide aux sans-abri, par téléphone au 416 585-7228 ou par courriel à rhona.duncan@ontario.ca.

La directrice,



Carol Latimer
Direction des politiques de logement